

# Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA) Maraichage biologique



## Objectifs :

- ❖ Maîtriser les techniques de production et en fonction des orientations choisies les procédés de transformation et de commercialisation
- ❖ Savoir anticiper et s'adapter à un contexte en évolution
- ❖ Analyser, piloter, prendre des décisions pour une entreprise agricole
- ❖ Acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour exercer le métier de responsable d'entreprise maraîchère biologique

## Contenu de la formation :

- ❖ L'évolution et la structure d'un sol, Potentiel agronomique du sol
- ❖ Croissance et développement de la plante, Les composantes du climat et leur impact sur les plantes
- ❖ Agroécosystème
- ❖ Diversité des agricultures, Biodiversité, Le panorama du vivant
- ❖ Analyse économique, financière, juridique et fiscale d'une entreprise agricole
- ❖ Conduite de changement d'une entreprise agricole
- ❖ Assolement & rotation, Itinéraires de cultures, Protection des cultures, Travaux sur cultures, Fertilisation organique et minérale
- ❖ Semences et plants, Abris et irrigation
- ❖ Gérer le travail, Suivi administratif de l'entreprise
- ❖ Marge brute, Investissements, Trésorerie, Bilan, Socles intermédiaires de gestion
- ❖ Projet, rentabilité économique, conduite de changement d'une entreprise agricole
- ❖ Comparaison formules juridiques
- ❖ La filière et ses acteurs, Elaboration d'une politique de commercialisation, Normes et réglementation
- ❖ Agroéquipements
- ❖ Agrotransformation

## Modalités pédagogiques :

- ❖ Formation en salle sur le centre
- ❖ Travaux pratiques en exploitation maraîchère
- ❖ Stage de 10 semaines en entreprise de maraichage
- ❖ Formation en autonomie via des outils digitaux (en centre de formation ou à domicile)

## Evaluation :

Le diplôme est acquis lorsque le stagiaire a validé les 7 capacités, dont 6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « Evaluation en situation professionnelle ». Le stagiaire dispose de 5 ans pour obtenir les 7 capacités. Des modalités de rattrapage sont proposées pour chaque capacité. Des équivalences sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

#### Public :

- ❖ Personne souhaitant s'installer ou devenir salarié.e en maraîchage biologique
- ❖ Demandeur.euse d'emploi
- ❖ Salarié.e en CDD
- ❖ Salarié.e en CDI

#### Pré requis et recrutement:

Être âgé(e) d'au moins 18 ans.

Avoir un CAP ou plus et 1 an d'activité professionnelle tous secteurs  
Ou avoir 1 an d'activité professionnelle agricole  
Ou 3 ans d'activité dans un autre domaine

Justifier d'une expérience en maraîchage d'au moins 2 semaines.

Avoir un projet validé par Pôle Emploi (pour les demandeur.euse.s d'emploi).

#### Durée et coût de la formation :

**Durée** : 900 H de formations et 10 semaines de stage en entreprise.

**Dates** : Nous consulter

**Tarifs** : Nous consulter.

**Pour les stagiaires du programme QUALIF EMPLOI financé par la Région Bretagne** : Aucune participation financière ne sera demandée aux stagiaires financés par la Région Bretagne ou le Pôle Emploi. **Financement possible par la Région Bretagne, sous réserve d'attribution du marché QUALIF Emploi programme.**

**Pour les stagiaires financés et rémunérés dans le cadre d'un CPF PTP**: La participation demandée aux stagiaires en CPF PTP sera établie en fonction de la prise en charge du coût global par le financeur.

**Pour les autres publics**, d'autres sources de financement sont possibles selon votre situation (CPF, employeur...)

#### Validation :

BP REA

Titre RNCP : 29257

#### Poursuite de formation :

CS transformation  
BTS Agricole

#### Accessibilité handicap :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

#### Lieux et contacts :

##### Pôle Apprentissage et Formation

##### Continue de la Ville Davy

Lieu de formation Quessoy

Tél : 02 96 42 52 55

[quessoy.afc@cneap.fr](mailto:quessoy.afc@cneap.fr)

